

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE MONTGAILLARD, DE FOUCHEROLLES ET DE CHEMIN FINETTE II

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 15 décembre 1988 (affaire n° 10), vous vous êtes prononcés favorablement sur la mise à disposition à un certain nombre d'entreprises de parcelles sur des Zones d'Activités communales.

En ce qui concerne la Zone d'Activités de Foucherolles et celle de Montgaillard, les divers travaux de viabilisation ayant déjà été achevés et réceptionnés, rien ne s'oppose plus à la commercialisation rapide des parcelles encore disponibles.

Sur la Zone d'Activités de Chemin Finette II, il s'agit de parcelles reprises à des attributaires défaillants, pouvant encore faire l'objet de nouvelles attributions.

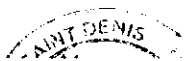
Aussi, sur la base des mêmes conditions générales de cession et de charges dans les Zones d'Activités communales et de celles particulières, propres à chacune d'elles, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouvelles entreprises dénommées ci-après, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces suivantes :

Nouveaux attributaires sur les Zones d'Activités communales



Zones d'Activités / demandeurs	Activités envisagées	Emplois annoncés		Surfaces obtenues
		Créations	Transferts	
<u>Z.A. MONTGAILLARD</u>				
ALUNOR	Fabrication de rideaux roulants et lambrequins	15		779
GOVINDIN Samuel	Bâtiment	8	12	766
<u>Z.A. FOUCHEROLLES</u>				
PLOMBERIE DE BOURBON	Plomberie des sanitai- res et fabrication de tuiles	15	20	1 490
FELIX André	Fabrication de stores	10	20	2 076
Mme THIA SON FAT Yuyin	Pâtisserie, plats cui- sinés	4	2	547
<u>Z.A. CHEMIN FINETTE II</u>				
PLASTICOS	Fabrication de clôtures- portes, de portails et de cloisons en matière plastique	7		564
RINGUIN Raymond	Entreprise générale du bâtiment (menuise- rie, peinture, étan- chéité)	5	5	581

Soit, au total, 7 entreprises,
avec 64 créations et 59 transferts d'emplois,
sur 6 803 m².



M. LEGROS A. : Habituellement, les attributions de parcelles sur les Zones d'Activités requièrent l'avis de la Commission des Affaires Economiques. Est-ce que cela a été vu par elle ?

LE MAIRE : Nous avons repris le dossier tel qu'il était, déjà traité par l'ancienne Commission des Affaires Economiques.

M. GERARD M. : Monsieur le Maire, certaines de ces parcelles avaient été attribuées pour transferts d'activités qui engendraient en pleine ville des nuisances, phoniques notamment.

Je souhaite que les nouveaux responsables de ce secteur d'activités de la Municipalité veillent à ce que ces transferts se fassent réellement et à ce que les nuisances en agglomération ne soient pas maintenues.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Bien. Nous en prenons note.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? (ensemble des Conseillers présents).

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

